



LAURENTIDES

POUR UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 29 août 2018 se tenait la 31e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale.

Rappelons-nous que le 17 août dernier nous avons fait une proposition majeure afin de régler 10 matières. L'employeur nous a répondu, ce 30 août, en procédant à un dépôt global sur les 13 matières qui restent à convenir, c'est-à-dire :

La notion de service; La notion de poste;

La notion de déplacement; Les allocations de déplacement, y incluant la possibilité de déplacer votre port d'attache; Les règles de mutations volontaires; La procédure de supplantation; La probation; L'aménagement de la semaine de travail; Le temps supplémentaire; Les fériés, mobiles et les vacances; Les congés sans solde; Le plan de développement des ressources humaines; Et finalement la liste de rappel.

Votre syndicat a été, de façon globale, assez déçue des propositions patronales qui ne tiennent pas compte des enjeux de conciliation famille-travail. Autant que pour nos gens de liste de rappel, que pour les titulaires de postes, l'employeur désire s'assurer de la mobilité du personnel sur une grande



partie du territoire des Laurentides, et ce sans tenir compte de vos besoins.

Comme dans beaucoup de secteurs d'activités, le réseau de la santé fait face à un problème d'attraction et de rétention du personnel. Par contre, ce n'est pas en offrant de telles conditions que nous croyons qu'il réussira à relever ce défi.

Bien que nous travaillons dans le système de santé, nous nous demandons si l'employeur a un cœur, à voir de la façon dont il traite les salariées en invalidité et il en est de même pour les nouvelles personnes embauchées qui assureront la relève de demain.

Nous savons que la réforme Barrette aurait de l'impact sur nos conditions de travail, mais sans s'imaginer qu'elles seraient aussi grandes.

Lors de la prochaine rencontre de négociation, qui est prévue le 5 septembre prochain, nous entendons répondre à l'employeur. Nous entendons respecter les mandats que vous nous avez confiés et soyez assuré que pour le syndicat les mots conciliation famille-travail ne sont pas que des mots, mais un véritable concept.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN